



Préavis d'adjudication de contrat

1.0 Introduction

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) a besoin de formation spécialisée avancée sur la rédaction de décisions quasi judiciaires, d'un examen postérieur « au fur et à mesure des besoins » et de services d'encadrement connexes pour ses commissaires de la Section d'appel des réfugiés (SAR).

Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) vise à informer de l'intention de la CISR d'adjuger un contrat pour ces services à :

Institut canadien d'administration de la justice
Faculté de droit
Université de Montréal
3101, chemin de la Tour, bureau A-3421
Case postale 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Canada

Avant d'adjuger un contrat, la CISR aimerait cependant donner à d'autres fournisseurs la possibilité de démontrer qu'ils sont en mesure de satisfaire aux exigences énoncées dans le présent PAC, en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage du présent PAC, qui est d'une durée de quinze (15) jours civils.

Si, pendant la période d'affichage, d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités qui répond aux exigences énoncées dans le présent PAC, la CISR peut lancer un processus complet d'appel d'offres au moyen du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement ou en invitant directement les fournisseurs à soumissionner.

Si aucun autre fournisseur ne présente, d'ici la date de clôture un énoncé de capacités qui répond aux exigences énoncées dans le présent PAC, un contrat sera adjugé au fournisseur susmentionné.

2.0 Contexte

La CISR est un tribunal administratif quasi judiciaire chargé par le Parlement de régler les cas d'immigration et de statut de réfugié. La CISR tranche ses cas indépendamment du gouvernement du Canada et de façon moins formelle et plus rapide qu'une cour. Le rôle de la SAR de la CISR consiste à instruire les appels interjetés contre les décisions de la Section de la protection des réfugiés (SPR) d'accueillir ou de rejeter une demande d'asile.

La CISR compte quatre (4) sections (la Section de l'immigration, la Section d'appel de l'immigration, la SPR et la SAR), qui rendent des décisions par le pouvoir que leur confère la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR).



Préavis d'adjudication de contrat

La CISR (par l'intermédiaire de la SAR) doit fournir une formation spécialisée avancée à de nouveaux commissaires et à des commissaires déjà en poste sur la rédaction avancée de décisions quasi judiciaires dans le contexte de son rôle, qui consiste à examiner des appels et à rendre des décisions en ce qui a trait à la LIPR, au *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* et aux *Règles de la Section d'appel des réfugiés*.

Le travail comportera les tâches suivantes :

L'entrepreneur doit donner une (1) séance de formation bilingue (en français et en anglais) sur la rédaction de décisions quasi judiciaires à un maximum de quatre-vingt (80) participants ainsi qu'un examen postérieur, de la rétroaction et des séances d'encadrement connexes « au fur et à mesure des besoins ».

La séance de formation doit être donnée les 20 et 21 novembre 2018.

L'entrepreneur doit avoir les ressources et la capacité nécessaires pour :

- a) rencontrer la direction, le personnel et les avocats de la SAR par téléconférence, au besoin, avant la prestation des séances de formation pour se familiariser avec les questions qui touchent les commissaires;
- b) fournir jusqu'à dix (10) entraîneurs spécialisés très qualifiés de la rédaction de décisions quasi judiciaires dans le contexte de la LIPR pour animer des ateliers de formation pratique simultanés de rédaction de décisions en petits groupes. Ces spécialistes doivent être des professeurs de droit en poste ou à la retraite ou des avocats praticiens qui ont au moins deux (2) années d'expérience de la prestation de formation sur la rédaction de décisions judiciaires ou quasi judiciaires;
- c) donner la séance de formation (y compris les documents de formation) en français, en anglais, de façon bilingue;
- d) obtenir le concours de juges d'une cour supérieure ou d'une cour d'appel provinciale, de la Cour fédérale ou de la Cour d'appel fédérale pour qu'ils donnent des présentations en plénière lors des séances de formation;
- e) fournir des services de révision après la formation et de la rétroaction sous forme de commentaires sur les deux (2) premières décisions rédigées par les commissaires qui auront suivi la formation sur la rédaction de décisions quasi judiciaires, à l'aide des nouvelles techniques de rédaction de décisions quasi judiciaires.



Préavis d'adjudication de contrat

La séance de formation que devra donner l'entrepreneur doit :

- a) couvrir une période consécutive de deux (2) jours;
- b) fournir à chaque participant tout le matériel de formation nécessaire (trousse de formation – en français et en anglais ou bilingue), qu'il faudra adapter aux questions qui touchent quotidiennement les commissaires de la SAR;
- c) donner une analyse et des conseils sur les questions qui se posent lors de la rédaction de décisions quasi judiciaires à l'aide d'exemples de décisions que les commissaires fourniront et diriger des discussions en français, en anglais et bilingues;
- d) comprendre un (1) groupe ou plus, chaque groupe comprenant jusqu'à huit (8) participants (francophones, anglophones ou bilingues);
- e) comprendre jusqu'à deux (2) séances plénières données par des juges d'une cour supérieure ou d'une cour d'appel provinciale, de la Cour fédérale ou de la Cour d'appel fédérale.

Données volumétriques / niveau d'effort :

Il est prévu que l'entrepreneur devra donner une (1) séance de formation pendant deux (2) jours à un maximum de quatre-vingts (80) commissaires de la SAR ainsi que jusqu'à quarante-huit (48) séances d'encadrement de rétroaction post-révision pour les commissaires.

Lieu de travail :

Toute la préparation pour la formation et les séances plénières doit être faite au bureau de contractuel.

Toute la formation et les séances plénières devront être données à un endroit devant être confirmé à l'avance par l'autorité de projet de la CISR. Il est prévu que les séances seront tenues dans la région de la capitale nationale (RCN) ou à un endroit situé dans un rayon de 500 kilomètres de la RCN.

Voyage :

Les orateurs proposés par le contractuel donnant les séances plénières et les entraîneurs doivent accomplir le travail à l'endroit ou aux endroits tels que ci-haut spécifiés. Le voyage sera organisé par le contractuel.

Il n'est pas prévu que le contractuel et ses ressources seront obligés de voyager et de donner les services de révision post-formation.



Préavis d'adjudication de contrat

Langues de travail :

L'entrepreneur doit donner des ateliers en français, en anglais et bilingues. Les présentations plénières seront données en français ou en anglais avec interprétation simultanée.

Exigences relatives à la sécurité :

Il n'y a aucune exigence relative à la sécurité associée à ce besoin.

Durée du contrat :

Le contrat proposé est d'une durée d'un (1) an. L'entrepreneur doit accorder au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an, aux mêmes conditions.

Valeur estimée du contrat :

La valeur estimée du contrat, y compris les périodes optionnelles, est jusqu'à 85 000 \$ CA (taxes applicables en sus).

3.0 Exigences obligatoires minimales

Tout fournisseur intéressé doit prouver au moyen d'un énoncé de capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- a) le fournisseur doit avoir du matériel de formation standard sur la rédaction de décisions quasi judiciaires qui peut être rapidement adapté pour les décideurs travaillant dans le domaine de l'octroi de l'asile;
- b) tous les formateurs proposés doivent être des professeurs de droit en poste ou à la retraite ou des avocats praticiens qui ont au moins deux (2) années d'expérience de la prestation de formation sur la rédaction de décisions judiciaires ou quasi judiciaires;
- c) tous les conférenciers proposés pour les séances plénières devraient comprendre au moins un (1) juge actuellement en poste à une cour supérieure ou à une cour d'appel provinciale, à la Cour fédérale ou à la Cour d'appel fédérale;
- d) le fournisseur doit avoir l'expérience et la capacité de donner la formation en français, en anglais et de façon bilingue (français et anglais);
- e) le fournisseur doit avoir la capacité de donner en même temps des ateliers en petits groupes animés par un formateur à un maximum de quatre-vingts (80) participants (qui travaillent en groupes d'au plus 8 personnes).



Préavis d'adjudication de contrat

4.0 Justification de la présélection du fournisseur

L'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ) est le seul organisme que nous connaissons qui offre actuellement la formation bilingue (en français et en anglais) standard sur la rédaction de décisions quasi judiciaires fondées sur les lois canadiennes, et qui fournit aux participants à la formation du matériel didactique établi en fonction des exigences prescrites par chaque client.

L'ICAJ détient les droits de propriété intellectuelle sur le matériel de formation.

La formation en rédaction de décisions quasi judiciaires répondant aux besoins des commissaires de la SAR est hautement spécialisée et doit être donnée par des ressources qualifiées (des avocats et des juges très expérimentés et spécialisés). L'ICAJ a les ressources et la capacité nécessaires pour répondre à ce besoin tel qu'il est défini dans les exigences obligatoires minimales susmentionnées à la section 3.0, dans les délais serrés de la CISR.

5.0 Propriété intellectuelle

Le titre de propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.

6.0 Énoncé de capacités

Les fournisseurs qui estiment posséder toutes les compétences requises et être en mesure de répondre aux exigences énoncées peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante précisée dans le présent avis, au plus tard à la date de clôture du présent avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer la façon dont le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation des énoncés de capacités sont **le 28 septembre 2018 à 14 h HNE**.

7.0 Coordonnées

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être transmis par écrit à :

Tamara Bennett
Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
344, rue Slater
Ottawa (Ontario)
Canada

Courriel : Tamara.Bennett@cisr-irb.gc.ca



Préavis d'adjudication de contrat

8.0 Renseignements sur les politiques

D'après l'alinéa 6d) du *Règlement sur les marchés de l'État* : « les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

Parce que la valeur estimée du contrat qui sera adjudgé est inférieure aux seuils applicables, ce besoin n'est pas soumis aux accords commerciaux suivants :

article II, 2c) et annexe 1 de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce;

article 1001 1c) de l'Accord de libre-échange nord-américain;

article 505, paragraphe 3 de l'Accord de libre-échange canadien.